Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213501562-20260626-502026-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO
CANTON DE COMBOURG
COMMUNE DE LONGAULNAY

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- présents : 14
- Absent excusé : 01

Séance du 15 juin 2026

Date de convocation : 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET.

Présents : M. BUISSET David, Mme GROSSET Christèle, Mme PEUVREL Mireille, Mme DELAHAYES Oksana, Mme VAUQUENU Mélanie, M. MAHE Olivier, M FOUERE Jean-Claude, M ROUAULT Dominique, Mme Hélène BRUGALLE, Mme Betty PERCHEREL, M. Franck BASSET, M. David ROUILLE, Mme Fabienne BRADILLY, M. Pierre-Yves LE HIR.

Absent excusé : M BOUGARD Frédéric

Secrétaire de séance : Mme Betty PERCHEREL.

Délibération n°50/2026

OBJET : DEDUCTION DE LOYER POUR LA LOCTAIRE DE L'APPARTEMENT N°6 DE LA RESIDENCE DES AULNES.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des odeurs nauséabondes constatés dans l'appartement n°6 de la Résidence des Aulnes, appartement situé sous les combles.

Monsieur le Maire informe que des trous sont apparents au niveau des combles d'où l'installation d'animaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de déduire de 100 € le loyer de l'appartement n°6 de la résidence des Aulnes pendant une période de trois mois à compter du 1er juillet 2026.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.

Fait à Longaulnay, le 22 juin 2026.

Pour extrait conforme
Le maire,
David BUISSET

MAIRIE DE LONGAULNAY 35190 (ILLE-ET-VILAINE)